

taux de croissance de cette ampleur ne peuvent être soutenus à l'heure où les programmes intérieurs sont soumis à des restrictions rigoureuses. Aussi, la croissance du programme canadien d'aide à l'étranger sera-t-elle réduite de \$1.5 milliard sur les cinq prochains exercices. Les économies ainsi réalisées s'élèveront à \$83 millions en 1986-87 et à \$205 millions en 1987-88. Pendant le reste de la décennie, l'aide à l'étranger sera maintenue à 0.5 pour cent du PNB. Elle augmentera de 8.7 pour cent par année en moyenne, pour atteindre \$3.1 milliards en 1990-91. Notre objectif sera de porter l'aide à l'étranger à 0.6 pour cent du PNB d'ici le milieu des années 90.

Cependant, l'aide directe à l'étranger n'est pas suffisante. Le commerce est important lui aussi. Les pays les moins développés ont besoin de notre marché. C'est la raison pour laquelle nous avons pris d'autres mesures pour ouvrir le marché canadien aux exportations des pays en développement. La décision d'assouplir les contingents à l'exportation de chaussures bénéficiera considérablement aux pays les moins développés. L'initiative CaribCan, par laquelle nous étendons des dispositions avantageuses, en matière de commerce notamment, aux pays des Caraïbes membres du Commonwealth, est un autre exemple de ces mesures.

[Français]

La défense du Canada est un autre domaine dans lequel des décisions difficiles doivent être prises en matière financière.

[Traduction]

Notre gouvernement a pris l'engagement ferme d'assurer la capacité de défense du Canada. Cet engagement a été confirmé par les décisions d'accroître notre présence militaire en Europe et de renforcer le système de préalerte dans le Nord. Il faut toutefois admettre qu'à l'heure actuelle, l'impératif primordial est de réduire le déficit, afin d'assurer à l'avenir la croissance économique et les capacités financières qui permettront de financer des programmes importants comme celui de la défense.

Pour contribuer au redressement des finances nationales, la croissance du budget de la défense sera maintenu à 2.75 pour cent, après inflation, en 1986-87. À compter de 1987-88, le budget de la défense augmentera de 2 pour cent par an, après inflation. Cela permettra d'économiser \$285 millions au cours des deux prochains exercices.

Malgré ces restrictions, les dépenses consacrées à la défense continueront d'augmenter sensiblement chaque année, jusqu'à la fin de la décennie. Leur croissance annuelle moyenne dépassera 6 pour cent, ce qui portera notre budget de la défense de \$9.3 milliards cette année à \$9.9 milliards l'an prochain et à \$10.5 milliards l'exercice suivant.

[Français]

Le Canada continuera d'assumer ses responsabilités pour la défense de l'Amérique du Nord et de l'Europe, et ce gouvernement fera tout ce qui est en son pouvoir pour accroître nos engagements financiers à ce titre, dans la mesure où la situation économique et financière le permettra.

[Traduction]

Grâce aux réductions de dépenses instaurées jusqu'ici par notre gouvernement, les dépenses consacrées aux programmes fédéraux augmenteront moins vite que le niveau général des prix au cours des cinq prochaines années. Vers la fin de la

décennie, les dépenses de programmes représenteront la même proportion de l'économie que pendant les années 60.

• (1700)

Au cours des deux prochains exercices, la croissance des programmes non statutaires sera à peu près nulle. Nous dépenserons moins pour ces programmes en 1987-88 qu'en 1984-85. Je ne puis trouver, dans l'histoire du Canada, de période où le gouvernement fédéral a réduit ses dépenses discrétionnaires à ce point.

J'ai traité jusqu'ici de la compression des dépenses consacrées aux programmes non statutaires. Passons maintenant aux dépenses statutaires.

Le gouvernement du Canada consacrera cette année \$53 milliards aux programmes sociaux. Parallèlement, les dépenses fiscales dans ce domaine, par exemple la déduction au titre des frais de garde d'enfants, le crédit d'impôt pour enfants et l'exemption en raison d'âge, représenteront \$3.5 milliards.

Le gros de ces dépenses sert à financer quatre grands programmes:

- Environ \$12 milliards pour les prestations d'assurance-chômage et les initiatives en faveur de l'emploi;
- \$13 milliards pour la sécurité du revenu des personnes âgées;
- \$2.5 milliards pour les allocations familiales; et

[Français]

- \$12.6 milliards de transferts en espèces aux provinces au titre de la santé, de l'enseignement et du bien-être social. La contribution totale, qui comprend également des transferts fiscaux, s'élève à environ \$20 milliards.

[Traduction]

En novembre 1984, le gouvernement avait annoncé son intention de réformer les programmes sociaux en fonction du double critère de la responsabilité financière et sociale.

Nous avons pris depuis un certain nombre de mesures:

- Nous avons réformé les prestations familiales de manière à maintenir le principe de l'accès universel, à consacrer plus de ressources aux personnes les plus nécessiteuses et à dégager des économies pour d'autres priorités.
- Nous avons restreint le rythme de croissance des transferts aux provinces au titre de la santé et de l'enseignement postsecondaire.
- Nous avons prévu des paiements supplémentaires de péréquation pour les six provinces bénéficiaires en 1985-86 et pour le Manitoba en 1986-87.

[Français]

- Nous avons chargé une commission d'examiner le programme d'assurance-chômage; son rapport est attendu pour l'automne.

[Traduction]

- Nous avons étendu l'aide aux veuves et veufs âgés de 60 à 64 ans qui sont dans le besoin.

Nous sommes particulièrement fiers des mesures que nous avons prises pour améliorer les pensions des Canadiens, suite à la réforme des pensions la plus importante qui ait été entreprise depuis des années. Le débat sur les pensions a traîné pendant une décennie. Notre gouvernement a obtenu des résultats.

Nous avons présenté des mesures législatives afin que, pour la première fois, les travailleurs puissent transférer leurs droits de pension lorsqu'ils changent d'emploi, pour qu'ils puissent